

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 28 mars 2022

N° CD-2022-2-4-2

N° applicatif 3418

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Résumé : En fin d'année 2019, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion.

Celle-ci s'est concrétisée par la mise en place à l'entrée du dispositif d'une plateforme d'accueil et d'orientation (PF1) visant à accélérer les délais de prise en charge des nouveaux entrants et à les orienter prioritairement et chaque fois que possible vers une orientation professionnelle.

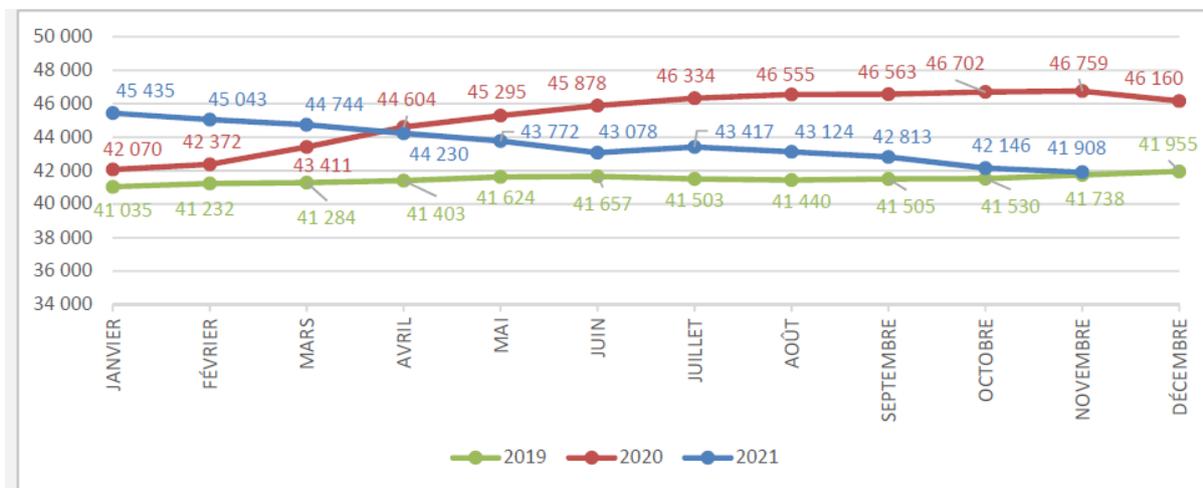
Par ailleurs, une seconde plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité (Jobcoaching) a été mise en place pour faciliter le retour à l'activité et l'emploi par la technique du coaching.

Compte tenu des résultats constatés en 2021, (délai d'orientation inférieur à un mois et taux de reprise d'activité et d'emploi de 48% pour Jobcoaching) il est proposé de renouveler pour l'année 2022 les conventions avec les partenaires mettant en œuvre ces deux plateformes sur le territoire bas-rhinois pour un montant total de 500 000 € pour la plateforme d'accueil et d'orientation et pour un montant de 900 000 € pour la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité.

Il est également proposé, dans le cadre de la pérennisation de la plateforme d'accueil et d'orientation, la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et les six Missions locales du Bas-Rhin.

En novembre 2021, le nombre de foyers allocataires au rSa en Alsace est de 41 908 soit une baisse de 9,2 % depuis décembre 2020. La situation redevient ainsi peu à peu identique à celle que connaissait le territoire alsacien avant la crise sanitaire provoquée par le Covid.

Evolution mensuelle du nombre de foyers allocataires du rSa en Alsace



Malgré cette conjoncture positive, le nombre de foyers allocataires reste élevé. Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace reste très vigilante à la situation économique et à l'impact des mesures gouvernementales sur le chômage qui pourrait aboutir à un report vers le rSa en 2022.

Une mobilisation encore plus forte doit ainsi être portée par la Collectivité européenne d'Alsace : il s'agit de renforcer le service public alsacien de l'insertion et de l'emploi (SPIE) et de développer toutes les actions de nature à favoriser le retour à l'emploi en complément de la fluidification et de la dynamisation du parcours.

Les axes suivants constituent le cœur de la politique d'insertion vers l'activité et l'emploi conduite par la Collectivité européenne d'Alsace dans la continuité de l'action menée par les deux ex-Départements :

Axe 1 – Simplifier et dynamiser le parcours du BrSa vers l'activité et l'emploi

Axe 2- Agir avec et pour les entreprises/les BrSa pour répondre aux besoins de main d'œuvre et sortir de la précarité

Axe 3- Lever les freins périphériques à l'emploi et valoriser les talents

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de poursuivre en 2022 les dispositifs et les partenariats expérimentés dans le Bas-Rhin depuis 2020 qui ont permis pour les nouveaux entrants à :

- la réduction des délais d'orientation à moins d'un mois ;
- l'orientation de 70% des nouveaux entrants vers un accompagnement professionnel ;
- des résultats encourageants sur les sorties du rSa.

Le présent rapport a ainsi pour objet de vous proposer de renouveler pour le territoire Bas-Rhinois

- la mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'orientation ;
- la création d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec la Collectivité européenne d'Alsace, la CAF du Bas-Rhin et les missions locales du Bas-Rhin permettant la mise en œuvre de cette plateforme d'accueil et d'orientation ;

- la mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants.

1. La plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants

La plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants vise à une prise en charge rapide des bénéficiaires du rSa (BrSa) sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. Cette plateforme est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin et au Réseau des Missions locales du Bas-Rhin dans le cadre d'un consortium. Lors du premier rendez-vous d'une heure avec la plateforme, le BrSa bénéficie :

- d'une phase d'accueil personnalisé : vérification de sa situation administrative et présentation des Droits et devoirs ;
- d'une phase d'orientation : sur la base d'un diagnostic de sa situation socio-professionnelle, rédaction d'un premier contrat et orientation vers un référent adapté en recherchant chaque fois que possible une orientation à visée professionnelle.

Sur la base d'un volume estimé de 8 000 nouveaux entrants par an, les objectifs sont les suivants :

- Une 1^{ère} prise de rendez-vous sous 8 jours ;
- Un 1^{er} entretien et une orientation adéquate < 1 mois ;
- 70 % des nouveaux entrants orientés vers l'activité.

La mise en place d'un portail web (système d'information) facilitant le suivi du parcours permet une visualisation et un suivi du dossier par les opérateurs en charge de l'accompagnement, par l'utilisateur et par tous les partenaires du territoire. Il propose un accès direct du BrSa à ses données de parcours (information par SMS, dématérialisation de l'envoi et de la signature du contrat, gestion par événements de l'ensemble des éléments de parcours, reprise d'activités ou d'emploi).

Les résultats constatés, après plus d'un an de mise en œuvre sur le territoire bas-rhinois, sont très positifs et à la hauteur des objectifs fixés.

Pour l'année 2021, sur près de 8000 nouveaux entrants, les résultats sont les suivants :

	Moyenne (*)	Médiane (**)
Délai envoi de la convocation	13	9
Délai 1er RDV fixé	20	16
Délai d'orientation global	30	22
dont Délai 1er RDV	20	15
dont Délai suite à report de RDV	32	28
dont Délai suite avertissement	46	42
dont Délai suite à suspension	92	80

*La moyenne est la somme des délais constatés pour chaque situation divisée par le nombre total des situations
 **La médiane est la valeur qui sépare la moitié inférieure de la moitié supérieure de l'ensemble des situations. Ainsi 50% des situations prise en charge sont en deçà du délai médian mentionné et 50% au-dessus de ce délai.

Le délai d'orientation moyen est de 30 jours. Ce chiffre tient compte des personnes qui ne se rendent pas immédiatement au rendez-vous suite à la première convocation (demande

de report de leur part, avertissement, suspension par la Collectivité européenne d'Alsace). Ce délai était de plusieurs mois avant la mise en œuvre de la plateforme.

Dans près de 70 % des cas, les nouveaux entrants sont orientés vers un opérateur professionnel (dont 50 % pour Job Coaching) conformément aux objectifs initiaux fixés.

Au vu des résultats constatés ci-dessus et afin de mettre en œuvre le dispositif de manière pérenne, il est proposé de créer un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) entre la Collectivité européenne d'Alsace, qui présidera l'assemblée générale du groupement, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et les six Missions locales du Bas-Rhin

Le Groupement permettra de construire un pôle de compétences qui s'adaptera aux besoins du territoire, fort des expertises diversifiées des membres du groupement, garantissant une entrée rapide dans un parcours d'accompagnement adapté à chaque nouvel entrant. C'est l'objet de la convention constitutive du GCSMS jointe en annexe du présent rapport.

Les perspectives de déploiement à l'échelle alsacienne en 2022

Depuis 2011, le territoire haut-rhinois dispose de plateformes d'accueil, d'instruction et d'orientation à Mulhouse et Colmar.

Dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation SPIE et de la contractualisation avec l'Etat, il a été décidé d'étendre les plateformes d'accueil et d'orientation sur tout le territoire haut-rhinois. Courant 2022, seront convergés les modalités d'alimentation des plateformes (flux des nouveaux entrants disponibles depuis le système d'information commun), les diagnostics d'orientation, les Contrats d'Engagements Réciproques, le dispositif de suspension 100% à l'entrée ainsi que le système d'information.

2. La plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité

La plateforme Job Coaching vise prioritairement l'accompagnement vers l'activité et l'emploi de bénéficiaires du rSa « soumis à droits et devoirs » dès leur entrée dans le dispositif et identifiés comme disposant d'un potentiel d'«employabilité ». Cette plateforme a été confiée à un consortium porté par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, s'appuyant sur un large spectre d'acteurs locaux (les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe Geny Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi, l'URSIEA).

Job Coaching propose à son public un accompagnement intensif sur une période de 3 mois à travers un accompagnement individuel et des ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching.

Les prestations doivent permettre au BrSa de se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes aller directement à l'activité, développer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi.

Pour permettre l'exercice de ces missions, pour l'année 2021, une enveloppe de 1,7 millions d'euros a été prévue par la Collectivité européenne d'Alsace à son budget prévisionnel. Le consortium a recruté les ressources humaines suivantes:

- 1 coordinatrice,
- 21 accompagnateurs coaches,
- 1 chargé de recrutement IAE,
- 2 chargés de recrutement du groupe Geny intérim.

Après un an et demi d'expérimentation, plusieurs enseignements ont été tirés sur la mise en œuvre du dispositif et en particulier la nécessité d'ajuster les moyens alloués par la Collectivité Européenne d'Alsace au regard des besoins et du nombre de personnes prises en charges. En effet, la convention financière initiale a calibré le financement à hauteur de 1,7M€ pour :

- permettre l'orientation de 70% des nouveaux entrants vers les opérateurs professionnels dont 50% vers Job Coaching sur la base théorique de 8000 nouveaux entrants au sein de la plateforme d'accueil et d'orientation (soit 2800 accompagnements) ;
- assurer, pour 2021, 3800 accompagnements de 3 mois.

Dans les faits, le nombre de personnes orientées vers Job Coaching est très nettement en dessous des volumétries initiales estimées. On dénombre au 9 septembre 2021, près de 1 700 personnes prises en charge depuis le début du dispositif dans le système d'information du SPIE. Parmi celles-ci, 1 150 ont débuté un contrat avec Job Coaching en 2021. Si ce rythme se poursuit, le nombre de personnes prises en charge par la plateforme devrait atteindre environ 1 700 personnes pour 2021.

Ces volumétries réduites sont d'une part liée à un calibrage initial inadapté de la plateforme et d'autre part conjuguées à la reprise économique qui a conduit à une diminution forte du nombre d'ouverture de droit au rSa sur la période d'octobre 2020 à juin 2021.

S'agissant des résultats, les éléments suivants concernant le bilan de l'année 2021 sont portés à votre connaissance :

- Sur 1931 personnes orientées vers la plateforme, 1642 ont donné lieu à un coaching (289 n'ont pas été accompagnées en raison d'une nécessité de réorientation, d'un changement de situation ou d'une absence de mobilisation du bénéficiaire conduisant à proposer la sortie administrative du dispositif).
- Sur les 1642 personnes accompagnés, 788 ont retrouvé une activité ou un emploi à l'issue du dispositif Jobcoaching, soit un taux de reprise d'activité ou d'emploi de près de 48%. Ces reprises se déclinent de la manière suivante.

Emploi durable	
CDI	155
CDD de + de 6 mois	134
Création d'entreprise, intégration de la fonction publique, contrats aidés	76
Emploi de transition	
Contrat en IAE	61
CDD de - de 6 mois	263
Formation	
Formation qualifiante/certifiante	87
Bénévolat	
Actions de bénévolat	12
TOTAL	788

Au regard de ces éléments, il est proposé de poursuivre l'expérimentation sur le territoire bas-rhinois, comme le prévoit la contractualisation avec l'Etat, jusqu'au 31 décembre 2022.

Toutefois, un calibrage des ressources adapté aux besoins est nécessaire. Il est ainsi proposé de réduire les moyens alloués à la plateforme Job coaching en 2022 de 1 700 000 € à 900 000 € permettant un potentiel annuel d'accompagnement de 2000 situations adapté à la réalité de l'activité.

Cette volumétrie permettra également de répondre à une éventuelle augmentation du nombre de foyers allocataires en 2022 en raison des mesures gouvernementales prises en matière de droit au chômage et d'autre part d'orienter au-delà des nouveaux entrants, des bénéficiaires légèrement plus anciens (années 2019/2020) dont les professionnels de terrain estiment qu'une orientation vers Job coaching serait particulièrement adaptée. Un travail permettant de mesurer le taux de sortie positive a été engagé et permettra au cours de l'année à venir d'évaluer avec davantage de fiabilité les apports du dispositif.

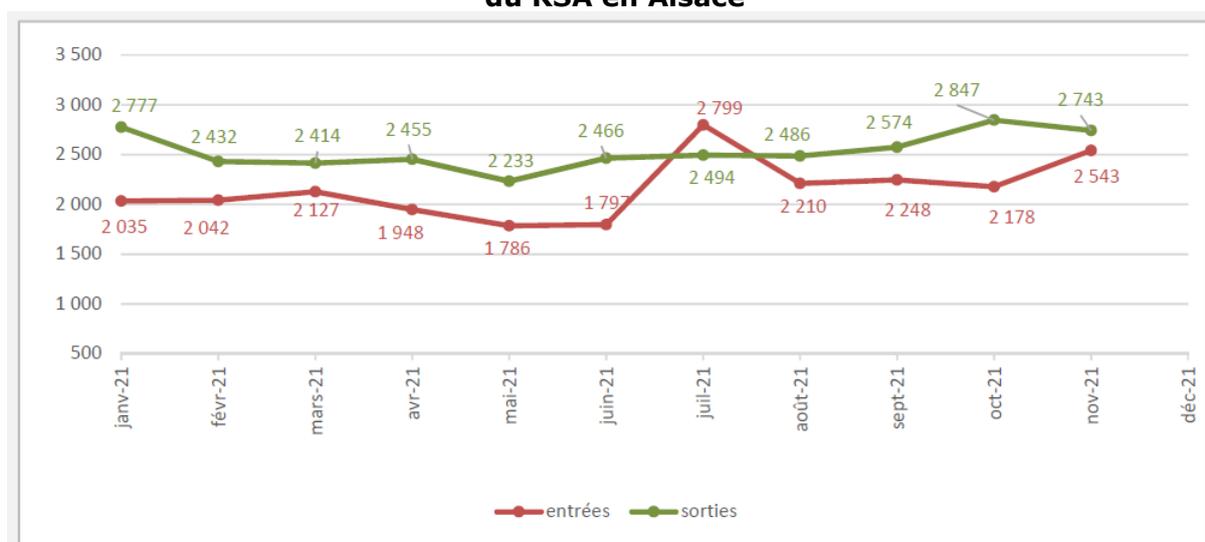
Les perspectives de déploiement à l'échelle alsacienne en 2022

Dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion en 2022, il a été proposé aux opérateurs de l'insertion de faire part de leur proposition pour proposer un dispositif d'accompagnement similaire à JobCoaching sur le Haut-Rhin. Les projets potentiels qui pourraient émerger pourront faire l'objet d'un examen lors de la commission permanente du mois d'avril 2022.

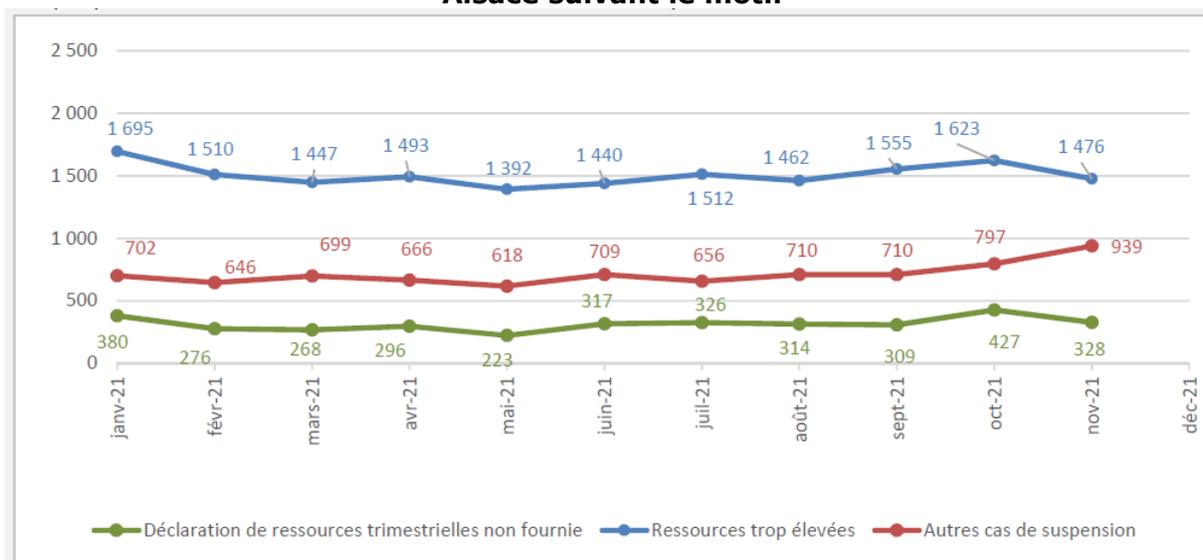
3. Les résultats de la politique de l'insertion vers l'activité et l'emploi de la CeA : une dynamique positive

En complément de ces résultats sur la plateforme JobCoaching, les résultats globaux sur les sorties du dispositif rSa vous sont proposés à l'échelle alsacienne à travers les deux graphiques ci-dessous. Ceux-ci témoignent de la reprise économique et de la dynamique de la politique d'insertion de la CeA.

Evolution mensuelle du nombre d'entrées et de sorties des foyers allocataires du RSA en Alsace



Evolution mensuelle du nombre de sorties des foyers allocataires du RSA en Alsace suivant le motif



Ces deux graphiques mettent en lumière depuis le début de l'année un nombre de sorties du dispositif rSa nettement supérieur aux entrées. Par ailleurs, dans les sorties, la part des sorties liées à des ressources supérieures au plafond (témoignant de rémunérations liées à une reprise d'activité ou d'emploi) est très largement prépondérante (60% de l'ensemble des sorties).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention financière pour 2022 de mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa sur le territoire du Bas-Rhin pour un montant de 500 000 €, jointe en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer la convention financière de mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif en annexe pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant maximum de 500 000 € à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin agissant en qualité de mandataire du consortium au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'approuver, à titre dérogatoire, le versement à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin agissant en qualité de mandataire du consortium d'une avance de 400 000 € au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'approuver la convention financière de mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif rSa jointe en annexe pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant de 900 000 € ;

- De m'autoriser à signer la convention financière de mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif rSa pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant maximum de 900 000 € à la Mission Locale pour l'Emploi de STRASBOURG agissant en qualité de mandataire du consortium au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'approuver, à titre dérogatoire, le versement à la Mission Locale pour l'Emploi de STRASBOURG agissant en qualité de mandataire du consortium d'une avance de 720 000 € au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;

A noter que les montants correspondants sont prévus dans le cadre du budget primitif 2022, comme suit :

- 500 000 € pour la convention financière 2022 de mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa sur le territoire du Bas-Rhin : P157O001 T03 - chapitre 017 - nature 657382 - sous-fonction 444 ;
- 900 000 € pour la convention financière de mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif du rSa sur le territoire du Bas-Rhin : P157O001 T03 - chapitre 017 - nature 65748 - sous-fonction 444.
- D'approuver le principe de création avec la Caisse d'Allocations Familiales et les missions locales du Bas-Rhin d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa » ;
- D'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace au Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa » ;
- D'approuver la convention constitutive du Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa », jointe en annexe au présent rapport ;
- D'autoriser le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention constitutive du Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa », jointe en annexe au présent rapport ;

- De préciser que Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, ou sa représentante Madame Fatima JENN Vice-présidente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, représente la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa».

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY